



AVENIR CYCLISTE CHATELLERAUDAIS

Comité Nouvelle Aquitaine

Siège : Maison des Sports
21 rue A.Lalanne – 86100 Châtelleraudais

20^{ème} CHRONOS CHATELLERAUDAIS - SOUVENIR CLAUDE GABARD REGLEMENT

Article 1 : Organisation

L'Avenir Cycliste Châtelleraudais organise à Senillé-Saint-Sauveur, le Samedi 10 Septembre 2022, le 20^{ème} Chronos Châtelleraudais - Souvenir Claude Gabard, inscrit aux calendriers départemental et régional sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme.

Article 2 : Règles sanitaires

Des mesures sanitaires seront mises en place selon la situation.

Article 3 : Engagement

Les engagements se feront via CicleWeb de la Fédération Française de cyclisme ou adressés chez l'organisateur : Michel SOULAT, 2 route de la Génauraye, 86540 THURE

Article 4 : Participation et distance

Cette épreuve CLM est ouverte aux catégories suivantes :

	<u>Distance</u>
➤ Minimale	6.800 km
➤ Féminine Minimale/Cadette	6.800 km
➤ Cadet	11.100 km
➤ Junior	21.100 km
➤ Féminine Junior/Senior	21.100 km
➤ Pass Cyclisme	21.100 km
➤ 3 ^{ème} catégorie	21.100 km
➤ 2 ^{ème} et 1 ^{ère} catégorie	21.100 km

Article 5 : Prix

➤ Minimale	10	prix
➤ Féminine Minimale/Cadette	5	lots divers
➤ Cadet	10	prix
➤ Junior	10	prix
➤ Féminine Junior/Senior	5	prix
➤ Pass Cyclisme	4x5	lots divers
➤ 3 ^{ème} catégorie	10	prix
➤ 2 ^{ème} et 1 ^{ère} catégorie	10	prix

Article 6 : Horaires

	<u>Dossards</u>	<u>Départ</u>
➤ Minimale	9h00	9h45
➤ Féminine Minimale/Cadette	"	A la suite des minimales
➤ Cadet	"	A la suite
➤ Junior	9h30	A la suite
➤ Féminine Junior/Senior	13h30	14h30
➤ Pass Cyclisme	"	A la suite
➤ 3 ^{ème} catégorie	"	A la suite
➤ 2 ^{ème} et 1 ^{ère} catégorie	"	A la suite

Les coureurs devront se présenter sur la ligne 10 minutes avant l'heure de départ

Article 7 : Dossard

Les coureurs sont tenus de mettre le dossard au milieu du maillot.

Article 8 : Vélo et équipement

Vélo et équipement traditionnel pour les catégories minimales et cadets

Article 9 : Développement maximum

➤ Minimale	7.01 m
➤ Féminine min/cadette	libre
➤ Cadet	libre
➤ Junior – Fille et Garçon	libre

Article 10 : Sécurité

Les coureurs sont tenus de respecter le code de la route, notamment sur la route de Pleumartin (la grande route) où ils ne devront emprunter que la partie droite de la chaussée.

Article 11 : Véhicule suiveur

Chaque participant (CLM) pourra être suivi par une voiture ayant des roues de rechange. Celle-ci devra se tenir à **10 mètres minimum** du coureur. L'emploi de haut-parleurs ou mégaphones est autorisé. Il est interdit de venir à la hauteur du coureur avec la voiture suiveuse. Toutes les personnes doivent se tenir à l'intérieur des véhicules.

Article 12 :

En Course – Si un coureur est rejoint, il n'est pas autorisé à mener, ni à profiter du sillage du coureur qui l'a rattrapé.

Le coureur qui en rejoint un autre doit observer un écart latéral d'au moins 2m. Après un km, le coureur rejoint doit rouler à, au moins, 25 m de l'autre.

Article 13 : Déviation

Les véhicules suiveurs seront **obligatoirement déviés sur la gauche** 200m avant la ligne d'arrivée.

Article 14 : Récompenses

La remise de récompenses des minimales, cadets et juniors se fera en fin de matinée.

Article 15 : Signaleurs

Les signaleurs équipés de gilet fluo et de K10 et munis de l'arrêté préfectoral seront mis en place 15mn avant le 1^{er} départ

Commissaires-Signaleurs : Les commissaires officiels itinérants ainsi que les signaleurs surveilleront la régularité de la course, avec rigueur, à différents points du parcours.

Article 16 : Secours

Dispositif Prévisionnel de Secours (DSP) : 2 secouristes seront présents sur la ligne d'arrivée. Un véhicule sera mis à leur disposition pour se déplacer sur le circuit.

Article 17 : Assurances

Ces épreuves sont assurées par les Assurances AXA.

Article 18 : Challenge du Chrono

Cette épreuve est la dernière comptant pour le challenge du chrono de l'Avenir Cycliste Châtelleraudais.

Article 19 :

Pour tout ce qui n'est pas prévu au présent règlement, il sera fait application des règlements fédéraux.